



 $\frac{http://www.investir-en-tunisie.net/index.php?option=com_content\&view=article\&id=34574;2015-11-27-10-05-37\&catid=39;eco-finance\&Itemid=128$

Tunisie : mise en service d'une nouvelle ligne de transport de marchandises reliant Rades à Sagunto



Dans un communiqué rendu public jeudi, la Compagnie tunisienne de navigation (CTN) annonce qu'une nouvelle ligne de transport de marchandises reliant Rades à Sagunto (Espagne) entrera en service le 07 décembre 2015.

Cette ligne régulière aura une fréquence d'une traversée tous les 15 jours, ajoute la même source et ce, comme suit:

- Départ du port de Rades, le dimanche
- Arrivée au port de Sagunto, le mardi et retour le même jour vers Rades
- Arrivée au port de Rades, le jeudi soir

Selon le communiqué, la CTN exploite, déjà, depuis de nombreuses années, une ligne régulière hebdomadaire de transport de marchandises reliant le port de Rades à celui de Barcelone.

Investir En Tunisie



http://www.webmanagercenter.com/actualite/finance/2015/11/30/167256/bourse-de-tunis-servicom-prevoit-une-forte-augmentation-de-sa-rentabilite-en-2015

Bourse de Tunis : Servicom prévoit une forte augmentation de sa rentabilité en 2015



En comparaison avec un exercice 2014 en berne côté résultats, que le management de l'entreprise explique par l'importance des investissements réalisés dans le développement de ses fondamentaux, pour l'exercice 2015, SERVICOM prévoit une forte amélioration de ses résultats d'exploitation qui devraient atteindre 6,6 MDT, contre un résultat de 4,2 MDT en 2014 pour un chiffre d'affaires de 65,7 MDT.

M. Majdi Zarkouna explique ces prévisions par l'entrée en maturité des métiers de travaux publics et de climatisation et par les fruits des investissements importants en fondamentaux réalisés courant 2013 et 2014.



 $\frac{http://www.webmanagercenter.com/actualite/economie/2015/11/30/167255/800-mdt-de-la-bad-pour-le-renforcement-de-la-croissance-inclusive-en-tunisie$

800 MDT de la BAD pour le renforcement de la croissance inclusive en Tunisie



Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et le gouvernement tunisien ont procédé, le 19 novembre 2015 à Tunis, à la signature de six accords de financement en prêts et en dons d'un montant total de 377 millions d'euros, soit environ 830 millions de dinars tunisiens. La cérémonie de signature a été coprésidée par le ministre tunisien du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale, Yassine Brahim, et le directeur de la région Afrique du Nord à la BAD, Jacob Kolster, en présence du Ministre de l'Equipement, l'Habitat et l'Aménagement du Territoire, Mohamed Salah Arfaoui.

Introduisant la cérémonie, Jacob Kolster a indiqué que « cet appui s'inscrit dans le cadre du soutien de la Banque à la Tunisie ». Il s'agit d'accompagner le pays vers une croissance accélérée et inclusive en soutien aux efforts nationaux en matière de développement régional et de mise en place d'un environnement propice à la création d'emplois. Les différents projets, objets de ces accords, sont en ligne avec les piliers de la stratégie d'intervention de la BAD en Tunisie, à savoir, infrastructure et gouvernance.

Yassine Brahim a, quant à lui, souligné « l'importance singulière de ces accords pour la Tunisie », car ils concernent « des axes prioritaires ». Il a également salué la BAD pour les « efforts inlassables qu'elle n'a cessé de déployer pour soutenir le pays ».

En soutenant la réalisation d'une croissance génératrice d'emplois et une réduction progressive des disparités régionales, le Programme d'appui budgétaire au développement régional et à la création d'emploi de la Tunisie (PADRCE) promeut l'amélioration de l'accès équitable aux opportunités économiques et aux services sociaux afin de réduire les inégalités sociales et régionales.

D'un montant global de 183 millions d'euros sous forme d'un prêt décaissable en une seule tranche pour le compte du trésor tunisien, le PADRCE contribuera à la mise à niveau des administrations des régions, à l'amorce du processus de décentralisation et à l'amélioration du ciblage des programmes d'assistance sociale. Le programme contribuera également à une baisse du taux de chômage de 15% en 2015 à 14% en 2017, accompagné d'un accroissement du taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur de 68,6% en 2014 à 70% en 2017. Le programme cible 235000 familles bénéficiaires potentielles de l'assistance sociale, 33000 femmes bénéficiaires potentielles de micro-crédits et 58000 diplômés annuels de l'enseignement supérieur dont 66% de filles et des diplômés de la formation professionnelle.

Trois autres accords concernent le Projet de Modernisation des Infrastructures Routières (PMIR). Ils s'inscrivent dans le cadre du parachèvement des actions de mise à niveau entreprises sur le réseau routier classé depuis la fin des années 1990 avec un appui soutenu de la BAD. Le coût global du PMIR s'élève à 383,26 millions d'euros financé à hauteur de 191,63 millions d'euros par l'Etat tunisien, 144 millions d'euros par un prêt BAD, 46,12 millions d'euros par un prêt sur les ressources de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) cofinancé par la BAD et la Banque populaire de Chine (PBOC) et 1,5 millions d'euros provenant d'un don du Fonds d'Assistance Technique pour le financement d'une étude de mise à niveau du sous-secteur routier. La mise en œuvre du projet, prévue sur une période de cinq ans, entre 2016 et 2020, permettra d'améliorer la mobilité des usagers sur le réseau routier classé, et de renforcer la résilience des infrastructures routières aux effets du changement climatique. Il contribuera, par ailleurs, à sauvegarder le patrimoine routier existant, tout en favorisant les échanges intra et interrégionaux, et la réduction des disparités régionales. Ce projet prévoit de réhabiliter un linéaire de 719 km de routes classées, dont la plus grande part se situe dans les Gouvernorats de l'intérieur du pays (Ouest, Centre-Ouest, et Nord-Ouest) qui sont les moins équipés en infrastructures économiques. Le PMIR se propose également de mettre à niveau 23 ouvrages d'art sur le réseau classé afin de les rendre plus résilients aux effets du changement climatique, tout en leur assurant des caractéristiques cohérentes avec le niveau de service et le trafic attendu sur ce réseau.

Les deux derniers accords de dons, sous forme d'assistance technique, s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du nouveau modèle économique pour le pays et s'élèvent à 1,012 million d'euros chacun. Le 1 er don, relatif au financement d'une étude d'appui aux créneaux porteurs, visera à déterminer la stratégie sectorielle permettant une amélioration de la compétitivité du tissu productif et une accélération du processus de transformation économique. Quant au second don, relatif au financement d'une étude d'appui à l'élaboration d'une politique industrielle, il permettra de formaliser une nouvelle politique industrielle et d'innovation pour la Tunisie à l'horizon 2030 ainsi qu'une stratégie de communication.

La BAD est l'un des partenaires historiques de la Tunisie, pays ayant accueilli son siège temporaire de 2003 à 2014. Membre fondateur de la BAD, la Tunisie fait partie de ses trois plus importants bénéficiaires. Depuis la révolution de 2011, la Banque a investi plus de 1,5 milliard d'euros, soit environ 3,3 milliards de dinars tunisiens, pour accompagner la transition du pays et n'a eu de cesse de nourrir un dialogue avec ses forces vives. A ce jour, le portefeuille actif du Groupe de la Banque comprend quarante opérations dont dix-sept projets financés par des prêts BAD pour un total de 1,5 milliard d'euros dont 243,44 millions d'euros au titre du secteur privé et vingt-trois assistances techniques pour un total de 22,17 millions d'euros. Concernant la répartition sectorielle du portefeuille, les financements de la Banque sont principalement investis dans le secteur des transports (49%), le secteur privé (16%), le multisecteur (12%) l'eau et l'assainissement (9%), l'énergie (7%) l'agriculture (4%) et le financement des PME (3%).

Source : BAD



 $\frac{http://www.webmanagercenter.com/actualite/finance/2015/11/28/167251/tunisie-budget-2016-explications-sur-la-hausse-du-budget-de-la-presidence-de-la-republique}$

Tunisie - Budget 2016:

Explications sur la hausse du budget de la présidence de la République



L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a entamé, vendredi après-midi, la discussion du projet de budget de la présidence de la République pour l'exercice 2016.

Estimé à 96,9 millions de dinars, le budget de la présidence de la République au titre de l'année 2016 prévoit une augmentation de 7,7% par rapport au budget de l'année écoulée. Selon le projet proposé, les dépenses de gestion sont estimées à 90,6 millions de dinars, alors que les dépenses de développement sont évaluées à 6,3 millions de dinars.

D'après le ministre chef du cabinet présidentiel, Ridha Belhaj, l'augmentation des dépenses de gestion est expliquée par l'accroissement des dépenses de rémunération publique et des outils de travail des différents services.

L'augmentation des dépenses de développement est dédiée, quant à elle, aux matériels et équipements sécuritaires ainsi qu'aux institutions et services relevant de la présidence de la République.



http://www.webmanagercenter.com/actualite/finance/2015/11/28/167250/tunisie-budget-2016-le-budget-de-l-arp-s-elever a-a-pres-de-33-mdt

Tunisie - Budget 2016:

Le budget de l'ARP s'élèvera à près de 33 MDT



Le projet de budget de l'Assemblée de représentants du peuple (ARP) pour l'exercice 2016 a été adopté, vendredi 27 novembre, en plénière, avec 113 voix pour, 5 abstentions et aucune objection.

Estimé à 32,900 millions de dinars, le nouveau budget de l'ARP a connu une augmentation de 44% (10,117 millions), a expliqué le rapporteur adjoint de la Commission des finances, de planification et de développement, Hédi Ben Brahem.

Les dépenses de gestion sont estimées à 30,812 millions de dinars, tandis que les dépenses de développement s'élèvent à 2,88 millions de dinars.

«Ces fonds ne reflètent point le budget qui devrait être alloué à un parlement qui représente le premier pouvoir dans le pays», a lancé le député Mehdi Ben Gharbia et assesseur du président de l'ARP en charge des affaires des députés. «L'augmentation programmée pour l'ARP était de plus de 44%, mais nous avons pris en considération les difficultés que traverse le pays», a-t-il indiqué en réponse aux interventions des députés qui ont jugé «insuffisant et insatisfaisant» le volume du budget alloué au Parlement.

Par ailleurs, il a estimé indispensable d'apporter des amendements dans le règlement intérieur de l'ARP pour envisager de nouveaux mécanismes de contrôle du pouvoir législatif.



http://www.webmanagercenter.com/actualite/finance/2015/11/27/167238/tunisie-budget-2016-des-mesures-incitatives-enfaveur-des-jeunes-diplomes

Tunisie - Budget 2016 : Des mesures incitatives en faveur des jeunes diplômés

La loi des finances pour l'exercice 2016 comprendra des mesures visant à inciter les jeunes diplômés du supérieur à créer leurs propres projets, a affirmé Slim Chaker, ministre des Finances, dans une déclaration à l'agence TAP.

Lors des débats sur le budget de l'Etat à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), Chaker a cité parmi ces mesures l'exonération d'impôt, des créateurs d'entreprises industrielles, dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 600.000 dinars.

Cette mesure est aussi applicable, d'après Chaker, pour les créateurs d'entreprises dans le domaine des services, dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 300.000 dinars.



http://africanmanager.com/tunis-les-ide-augmentent-de-191/

Tunis: Les IDE augmentent de 19,1%



Le flux des investissements étrangers a cru de 19,1%, à 1 865,2 millions de Dinars (MD) entre 2014 et 2015 (10 mois), selon le dernier bilan publié par la FIPA (Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur).

Ce flux est réparti à raison de 1505,2 en investissements directs étrangers (+5,5% par rapport à 2014) et 360 MD en portefeuille (+ 157,5%).

Les IDE restent axés sur les secteurs de l'énergie qui a drainé des investissements évalués à 860 MD, en progression de 12,1% et l'industrie (404,2 MD, en hausse de 6%).

La croissance des investissements dans le domaine de l'agriculture (9,1 MD) a été de 47,9%.

Toutefois, les investissements dans le domaine des services ont dégringolé de 14,7%, à 231,8 MD, selon la même source.



http://www.leaders.com.tn/article/18523-augmentations-salariales-dans-le-prive-accord-imminent-entre-l-ugtt-et-l-utica

Augmentations salariales dans le privé : accord imminent entre l'UGTT et l'UTICA



Un accord est imminent entre l'UGTT et l'UTICA à propos des augmentations salariales dans le secteur privé. C'est ce qu'a annoncé le secrétaire général-adjoint chargé de la formation ouvrière et de l'éducation syndicale de l'UGTT, Mohamed Mselmi. Cet accord fait suite à une série de contacts entre les dirigeants des deux organisations. L'accord devra être signé au début de la semaine.

La centrale ouvrière avait décidé de lancer des grèves régionales tournantes pour protester contre « le refus du patronat à consentir à ces augmentations ». La première a eu lieu le 19 novembre à Sfax et a été largement suivie. D'autres devaient suivre, notamment une grève dans le grand Tunis. Mais à la suite de l'attentat contre le bus de la Garde présidentielle et la proclamation de l'état d'urgence qui interdit les grèves, l'UGTT a dû y surseoir. En tout cas cet accord est une bonne nouvelle pour le pays. Après l'accord sur le secteur public, celui relatif au secteur privé est de nature de consolider la paix sociale.



http://kapitalis.com/tunisie/2015/11/27/les-ide-progressent-de-191-en-2015/

Tunisie: Les IDE en hausse de 19,1% en 2015



Les investissements directs étrangers (IDE) ont cru, en Tunisie, de 19,1% pendant les 10 premiers mois de cette année.

D'après un bilan de l'Agence de promotion de l'investissement extérieur (Fipa), le flux des investissements étrangers a cru de 19,1%, (à 1.865,2 millions de dinars (MD)) jusqu'au 31 octobre 2015, par rapport au 10 mois de 2014.

Ce flux est réparti à raison de 1.505,2 MD en investissements directs étrangers (+5,5% par rapport à 2014) et 360 MD en portefeuille (+157,5%).

Les IDE restent axés sur les secteurs de l'énergie, qui a drainé des investissements évalués à 860 MD, en progression de 12,1%, et l'industrie (404,2 MD, en hausse de 6%).

La croissance des investissements dans le domaine de l'agriculture a atteint 47,9% mais l'enveloppe est évalué à seulement 9,1 MD.

A remarquer que les investissements dans les services ont baissé en 2015 de 14,7%, à 231,8 MD, indique la même source.

A. B. M. (avec Tap)



http://www.leconomistemaghrebin.com/2015/11/28/moez-bouraoui-le-pouvoir-local-doit-beneficier-dune-independance-financiere-et-administrative/

Le pouvoir local doit bénéficier d'une indépendance financière et administrative



Par <u>Propos recueillis par Nadia Dejoui</u> 28/11/2015 à 11h49

En vue des élections municipales, pourquoi est-il important pour le citoyen de voter ? En quoi consiste la loi électorale ? Quelles sont les conditions pour être candidat ? Quelle composition électorale ? Beaucoup de questions restent sans réponse. Le président de l'Association tunisienne pour l'intégrité et la démocratie des élections (Atide), Moez Bouraoui donne son point de vue à ce sujet. Interview :

leconomistemaghrebin.com: Quelles sont les compétences des collectivités locales?

Moez Bouraoui: Cette loi doit être conforme à un chapitre de la Constitution, qui, pour rappel, est l'un des piliers de la 2 ème République tunisienne. Le pouvoir local doit bénéficier d'une indépendance financière et administrative, d'un pouvoir d'appréciation et d'un pouvoir d'application. Ce qui fait, nous aurons en tout quatre pouvoirs, exécutif, judiciaire, législatif et pouvoir local, or le projet déposé par le gouvernement n'est qu'une proposition de loi fondamentale dépourvue d'indépendance concernant le 4ème pouvoir.

On sait pertinemment que la question de la décentralisation est un long processus complexe. Cela dit, pour enclencher ce processus, il faudrait des bases fondamentales, comme le critère de l'indépendance administrative.

Ou'entendez-vous dire par indépendance administrative ?

Quand on parle d'indépendance administrative, on parle du principe de subsidiarité, tout ce qui relève des affaires locales. Or le pouvoir local est le premier responsable. Pour le régional, il s'agit du conseil régional, pour le national, c'est le pouvoir central. Toutefois, le principe de subsidiarité n'est pas respecté, parce qu'on constate que le gouverneur bénéficie encore d'une d'autorité sur le pouvoir local, ce qui ne devrait plus se faire dans une Tunisie post-révolution. Il faut qu'il y ait conciliation entre le gouverneur et le gouverné.

Comme dans toutes les démocraties, il y a ce qu'on appelle la libre administration.

A propos du pouvoir local, peut-on parler d'une indépendance financière?

La question de l'indépendance financière n'est pas non plus acquise, car il faut toute une réforme de la fiscalité. Or ce projet de loi ne donne pas de précisions dans ce sens.

Qu'en est-il de l'argent politique?

Le projet de loi en question interdit strictement le financement étranger. Mais si ceci se produit, que ferat-on? Malheureusement, je ne vois aucune sanction. Serait-ce un oubli volontaire ou involontaire ? On l'ignore encore.

Avez-vous des réserves quant au mode de scrutin des élections municipales?

Tout est lié au mode de scrutin. Le fait d'aller voter n'est pas la démocratie. Qui dit mode de scrutin dit outil démocratique. En tant que citoyen, je n'irai pas voter, parce que je connais déjà les résultats, parce que ça sera partagé entre Nidaa Tounes et Ennahdha. Personnellement, pour garantir la chance à tout le monde (les petits partis politiques ou les indépendants) il faut penser à un mode de scrutin à deux tours, au lieu qu'on nous impose déjà des résultats connus d'avance des parties gagnantes.

Qu'avez-vous à proposer en tant que Atide?

Depuis trois semaines, nous sommes en train de présenter des projets de loi parallèles, où nous proposons des recommandations sur le plan juridique, comment devrait être un mode de scrutin. Nous comptons présenter ces recommandations au Parlement, et nous étudierons les différentes possibilités.



http://www.leconomistemaghrebin.com/2015/11/30/tunisie-wifack-international-bank-augmentation-du-capital-realisee/

Tunisie – Wifack International Bank: augmentation du capital réalisée



La société **Wifack International Bank** (**WIB**), ex **El Wifack Leasing**, a clôturé l'opération de l'augmentation de son capital social, pour le porter à 150 000 000DT.

Cette augmentation a été réalisé par **incorporation de réserves** d'un montant de 10 000 000 DT, et ce, par l'attribution de 2 000 000 actions nouvelles gratuites et en numéraire, avec exercice du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 60 000 000 DT, par l'émission au pair (5 DT) et sans prime d'émission, de 12 000 000 actions nouvelles de nominal 5 DT à réserver à deux nouveaux partenaires stratégiques.

Il s'agit de l'**Islamic Corporation for the Développement of the Private Sector** pour un montant total de 45 000 000 DT, et de la **Caisse de Dépôt et Consignation** avec 15 000 000 DT.

A l'issue de cette **augmentation du capital**, les 24 000 000 actions nouvelles souscrites sont admises et négociables en bourse sur la même ligne de **cotation** que les actions anciennes auxquelles elles sont assimilées, et ce, à partir d'aujourd'hui.



 $\frac{http://www.leconomistemaghrebin.com/2015/11/28/bad-femmes-chefs-dentreprise-le-chemin-de-croix-des-femmes-maghrebines/$

BAD-Femmes chefs d'entreprise : Le chemin de croix des femmes maghrébines



Par <u>Béchir Lakani</u> 28/11/2015 à 09h07

Dans sa Note économique, la BAD a souligné combien les femmes désireuses de devenir chefs d'entreprise font face à une multitude de difficultés dans la région de l'Afrique du Nord.

Il s'agit notamment du double fardeau des femmes, des obstacles juridiques et culturels, du manque d'accès à la formation et à l'aide aux entreprises, de l'accès limité à la propriété et au crédit, de l'absence de réseaux sociaux efficaces, et des problèmes d'infrastructure économique.

L'analyse de la BAD souligne en particulier sept défis clés. Si en Afrique du Nord aucune loi n'interdit directement aux femmes l'accès à la propriété d'entreprise et la propriété égale des biens acquis durant le mariage, de nombreuses règles juridiques émanant de la tradition ou des codes civils et religieux restreignent l'accumulation de biens et l'activité économique et financière de la femme.

Par ailleurs, les normes et les perceptions sociales et culturelles traditionnelles renforcent les contraintes sur l'emploi et l'entrepreneuriat féminins. L'éducation est aussi un facteur clé dans la recherche d'un emploi et l'engagement dans l'entrepreneuriat.

Les pays d'Afrique du Nord, note la BAD, ont obtenu quelques succès dans ce domaine, mais jusqu'à présent le niveau d'instruction a plus amené les femmes à chercher un emploi à temps partiel ou à temps plein qu'à s'engager dans un travail indépendant ou dans la création d'entreprises. Les faiblesses de la gouvernance ont généralement un effet négatif sur l'entrepreneuriat, beaucoup plus dans le cas des PME que des grandes entreprises.

Cet effet est plus prononcé lorsque le principal propriétaire est une femme

Par ailleurs, les politiques et les réglementations gouvernementales qui favorisent la flexibilité du marché et l'environnement du travail sont importantes pour la participation des femmes. Les femmes entrepreneurs d'Afrique du Nord rencontrent beaucoup de difficultés quant à l'accès aux ressources financières et aux réseaux d'entreprises, en particulier s'agissant de la création de PME. Pour finir, Le rôle des femmes en tant que principales dispensatrices de soins familiaux est un obstacle majeur à leur participation au marché en tant que travailleuses et employeuses. C'est le cas en Afrique du Nord comme dans d'autres pays en développement. Le soutien à la maternité et la fourniture de services de soins aux enfants, notamment par les services publics, contribueraient à alléger ce fardeau.

La BAD souligne l'importance de créer un écosystème favorable aux PME appartenant à des femmes, qui s'appuierait sur les deux piliers : la bonne gouvernance et l'infrastructure, qui sont essentielles pour la croissance économique, mais ont aussi des effets particulièrement positifs sur l'entrepreneuriat féminin et l'établissement de systèmes dynamiques de communication et de coordination entre les différentes organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales afin de créer une synergie entre les trois pour assurer la cohérence dans leurs politiques et programmes.



http://www.leconomistemaghrebin.com/2015/11/27/levee-du-secret-bancaire-moyen-necessaire-mais-insuffisant-pour-la-lutte-contre-le-terrorisme/

Levée du secret bancaire : moyen nécessaire mais insuffisant pour la lutte contre le terrorisme



Lotfi Ben Aïssa, expert en finances publiques et en fiscalité au sein du Front Populaire, a estimé, dans une déclaration à leconomistemaghrebin.com, que la levée du secret bancaire est une mesure qui doit être adoptée dans le projet de loi de finances 2016. Cependant, bien qu'elle soit nécessaire, elle demeure mais insuffisante.

De même, il a estimé que c'est une porte d'entrée pour la lutte contre l'évasion fiscale et le financement du terrorisme, notamment pour les institutions qui procèdent au blanchiment d'argent. « Il faut savoir que pour connaître les mouvements d'un compte bancaire, il faut une autorisation préalable », indique-t-il.

Par ailleurs, il a rappelé que le financement du terrorisme se poursuit dans le cadre hors bancaire, ce qui met des limites à cette procédure : « Le financement terroriste, grâce à la levée du secret bancaire, pourra être détecté et gelé lorsqu'il passe par les banques. S'il suit d'autres circuits, il sera difficilement identifiable », conclut-il.

Il est à noter que le secret bancaire est l'obligation à laquelle est tenue une banque de ne pas divulguer les informations détenues sur un client à d'autres personnes que celles qui y sont autorisées par la loi.



http://www.lapresse.tn/29112015/107060/la-gestion-du-succes-pour-les-jeunes-entrepreneurs.html

SEMAINE MONDIALE DE L'ENTREPRISE — Conférence La gestion du succès pour les jeunes entrepreneurs

Tour d'horizon des problèmes et des recommandations aux étudiants qui s'apprêtent à se lancer dans l'aventure d'un nouveau projet

Dans le cadre de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat dans son édition 2015, l'Ecole supérieure de commerce de Tunis (ESC Tunis) a organisé, le jeudi 19 novembre, une conférence-débat intitulée : «Maximiser les chances de succès de la nouvelle entreprise». Cette manifestation, qui ciblait essentiellement les étudiants, se voulait l'occasion de rendre plus lisibles les différentes étapes, approches et démarches de structuration du projet entrepreneurial. Au programme des interventions, figuraient les questions des nouveaux modèles d'entrepreneuriat sur Internet, la présentation du Réseau Entreprendre Tunisie, la démarche du futur entrepreneur pour réunir les ressources dont il a besoin, les modes de financement disponibles, l'accomplissement des formalités administratives, ainsi que les facteurs de pérennisation de la nouvelle entreprise.

L'accent a donc été mis sur des facteurs se situant en aval du désir d'entreprendre et de l'intention entrepreneuriale, avec le questionnement suivant : comment canaliser efficacement les efforts de l'entrepreneur potentiel lors des phases de structuration de son projet entrepreneurial pour qu'il ne rate pas les opportunités et passe rapidement à l'acte en mettant toutes les chances de son côté pour la pérennisation de la future entreprise ?

Vision de développement régional

Les conférenciers étaient pour la plupart des enseignants — académiques ou experts professionnels — du mastère professionnel Entrepreneuriat et Développement d'activités innovantes (EDAIR), dispensé à l'ESC Tunis en deux parcours : Entrepreneuriat et Développement d'activités innovantes (EDAI) et Conseil en Développement régional (CDR). Ce mastère vise à former des compétences capables de lancer et de gérer leurs propres entreprises ou d'opérationnaliser une vision du développement régional basée sur l'entrepreneuriat innovant.

Le premier intervenant, M. Hatem Chanoufi, a présenté les nouveaux modèles d'affaires sur Internet. Montrant les évolutions successives du web (du web 1.0 au web 5.0), il a mis en évidence, exemples à l'appui puisés dans les différents domaines de la finance, du transport, du tourisme, du commerce et du marketing, les tendances actuelles du web, à savoir l'«Intelligent Value» et le web émotif, basées sur l'ingénierie d'offres créatives, reposant sur le bon sens, l'innovation utile, la satisfaction de besoins effectifs, l'expérimentation de sensations on et off-line, ainsi que la réactivité et la rapidité d'action des entrepreneurs.

Il a également souligné qu'en matière de e-Business Models, la tendance mondiale actuelle, vivement encouragée par la Sillicon Valley et les bailleurs de fonds, était à l'association d'une couche de services axée sur une nouvelle technologie à un métier, plutôt qu'à la mise en œuvre et l'exploitation d'une nouvelle technologie purement TIC. Pourquoi ces modèles ne se développent-ils pas en Tunisie ? En réponse à cette frustration exprimée par plusieurs membres de l'assistance, le conférencier a estimé qu'il y a un grand manque d'information sur le type d'initiatives lancées en Tunisie, et non pas l'absence en soi de ces initiatives. Mais il a également expliqué la modestie de l'essor de ce type d'activités par le problème de la mentalité des investisseurs dans notre pays : d'un côté, des activités qui nécessitent souvent des montants colossaux pour leur lancement rapide et leur expansion à l'international et, de l'autre, des investisseurs frileux.

Mlle Mariam Belkhiria, chargée d'étude de projets du Réseau Entreprendre Tunis, a ensuite énuméré, études et statistiques à l'appui, les principales difficultés auxquelles sont souvent confrontés les créateurs d'entreprises, parmi lesquelles les contraintes administratives et l'accès rapide à l'information et au financement. Elle a présenté le Réseau Entreprendre Tunisie, structure qui a une importante couverture des régions du pays, dont la mission est d'accompagner jeunes et moins jeunes de différents niveaux d'instruction dans tous types de projets, sans conditions particulières outre celle de la nécessité pour les porteurs de projets de partager les valeurs humaines fondatrices de la structure, à savoir ne pas être dans une posture de quête sauvage du gain et avoir une vision de développement social et de création d'emploi pour les autres.

Cette vision transparaît d'ailleurs dans les conditions d'octroi des fonds d'amorçage par la structure à un taux zéro sur des montants certes modestes mais qui viennent renforcer les fonds propres du porteur de projet et accentuent donc ses chances de prétendre à d'autres types de financements. Le Réseau a été lancé par un homme d'affaires chevronné et l'accompagnement offert est dispensé par des entrepreneurs établis. Structure hybride offrant plusieurs types de services dont le coaching, l'appui à la finalisation des projets, le financement et la visibilité, le Réseau présente un schéma d'accompagnement clair et rodé. La présentation a fortement interpellé la jeune assistance assoiffée de points d'ancrage et d'appui concrets.

L'accompagnement

comme solution

Prenant ensuite la parole, Mme Mariem Ben Mami a présenté deux approches dominantes dans la négociation et la structuration du projet entrepreneurial : l'approche causale ou normative (« ce que l'on doit théoriquement faire ») et l'approche effectuale (« faire avec ce que l'on a et ce à quoi on peut accéder comme ressources »). La première approche, certes plus structurante, peut retarder le porteur de projet et l'empêcher de se frotter au plus vite aux réalités de l'activité dans laquelle il compte entreprendre. La deuxième, plus réaliste, permet à l'entrepreneur potentiel de ne pas rater les opportunités et d'entamer rapidement la réalisation de son projet. L'exposé a permis de comprendre que les entrepreneurs devaient probablement se situer dans un consensus entre les deux approches, causale et effectuale, qui sont souvent présentées comme mutuellement concurrentes. En effet, la première apporte une vision et une direction et la seconde permet la réactivité et l'apprentissage rapide.

Mme Souad Chouk a enchaîné sur cette présentation avec une intervention restituant les résultats d'études mettant en évidence les facteurs de survie des entreprises en création. Rebondissant sur le clivage causation/ effectuation, elle a suggéré que l'accompagnement pouvait être la solution permettant de faire le lien entre ces deux approches.

Plus de droit à l'erreur

Mme Chouk a d'abord tenu à opérer la distinction — importante à ses yeux — entre le succès de la nouvelle entreprise et le succès de l'entrepreneur novice : l'échec de l'entreprise ne devrait pas signifier l'échec de son initiateur, car l'expérience en elle-même est source de riches apprentissages et notre culture devrait tolérer davantage de droit à l'erreur. La conférencière a également souligné que l'expérience (professionnelle, dans la direction, la connaissance d'une activité spécifique), l'âge, le genre, le capital humain mais également l'accompagnement étaient des facteurs importants, voire décisifs, de la survie de la jeune entreprise lors des premières années où elle est encore très fragile.

Dit autrement, ceux qui partent en affaires en étant de sexe masculin, jeunes, avec une certaine expérience et le capital humain adéquat, en étant bien accompagnés (et en faisant donc les bons choix) créent des entreprises plus pérennes que ceux qui ne partent pas avec ces atouts. L'accès au financement ne semble intervenir qu'en second lieu et après la satisfaction de ces conditions. L'oratrice a étayé sa thèse par une étude de cas dont les résultats abondent dans le sens de l'importance des facteurs soulignés.

M. Larbi Ben Youssef a ensuite rapidement exposé les modes de financement en fonds propres et en crédits auxquels les porteurs de projets peuvent prétendre, en pointant les insuffisances et dysfonctionnements de l'accompagnement entrepreneurial en Tunisie, d'où la nécessité — selon lui — de privatiser ces services. Il a également déploré l'incomplétude de la chaîne de financement de la création d'entreprise dans notre pays, la frilosité des banques pour ce qui est du financement de l'innovation, la lenteur au niveau de l'étude des dossiers et la difficulté de mobilisation effective des fonds. Le conférencier a donc mis en évidence le décalage entre le discours et la réalité en matière d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise, ainsi que l'urgence d'y remédier.

Validation et financement des projets

M. Zouhair Toujani, Chef du Bureau régional de la Bfpme à La Manouba, a évoqué la présentation des mécanismes et conditions d'octroi des financements par sa structure. Répondant aux sollicitations de l'assistance quant à la compréhension des critères effectifs d'acceptation des dossiers et de mobilisation des financements, l'intervenant a concédé que le traitement des dossiers pouvait prendre du temps en raison de la multiplicité des parties et structures impliquées dans la validation et approbation des projets, d'autant plus que la Bfpme intervient souvent en cofinancement avec des banques commerciales. Il a néanmoins souligné que la validation des projets en mode cofinancement présentait pour le porteur de projet au moins l'avantage de lui permettre de prétendre plus facilement à l'accès aux crédits d'exploitation auprès de ces mêmes banques impliquées dans son financement en capital. Il a également argué que les dossiers refusés ou à perfectionner bénéficiaient de services d'accompagnement offerts par sa structure, ce qui permet à l'entrepreneur de revoir son dossier en termes d'opportunité, de marché, de réalisme de l'étude, etc.

Monsieur Toujani a enfin souligné l'importance — de son point de vue — que les porteurs de projets soient bien accompagnés en amont de la soumission de leurs dossiers, et ce, pour leur permettre de gagner du temps et de ne pas rater les opportunités. Il a vivement encouragé le recours à des bureaux privés, arguant que le coût de ces services pouvait être couvert par un dispositif qui permet le remboursement de 1% du coût du projet par le ministère de l'Industrie.

Le dernier conférencier, M. Belgacem Ismaili, a énuméré en sa qualité d'expert en finances publiques et conseiller au Premier ministère, les efforts et les projets de réforme en cours pour améliorer le climat des affaires dans notre pays, qui portent sur les axes de l'assouplissement et d'une meilleure visibilité des formalités administratives pour les investisseurs, de l'instauration d'une bonne gouvernance et de l'amélioration de l'infrastructure, surtout dans les régions intérieures.

En ce qui concerne le fléau de la corruption, certes le volontarisme politique d'y mettre un terme est là, mais il s'agit surtout de changer toute une culture, d'où l'importance du rôle que la société civile et les associations ont à jouer en la matière. Le débat que cette présentation a permis d'engager a été l'occasion de pointer du doigt la tension qui existe entre, d'une part, la revendication de simplifier, alléger et donc libéraliser et, d'autre part, l'attente sociale forte pour que la loi réglemente de plus en plus d'aspects liés aux activités entrepreneuriales. Il faudra du temps pour que notre société aboutisse à un équilibre entre régulation et auto-régulation.

Au final, les thématiques abordées et le riche débat qui s'en est suivi ont permis de sortir de la manifestation avec un ensemble de constats et de recommandations interpellant à la fois les mondes académique et professionnel.

En ce qui concerne les constats, la problématique pour les étudiants est qu'ils accèdent à une quantité importante d'informations relatives à la création mais qu'ils ont du mal à mettre de l'ordre et de la suite dans ces informations afin qu'elles leur soient vraiment utiles. Il s'agit donc là d'un des défis majeurs de la formation, outre celui de la nécessité de sortir de la théorie et du normatif. En outre, il existe un grand problème de communication avec les intéressés : communication des enseignants avec les étudiants pour faire passer le message et l'information, communication des structures institutionnelles (structures d'appui, d'accompagnement, de financement...).

pour faciliter les choses aux entrepreneurs potentiels. Enfin, et dans la même mouvance, on peut cerner un manque et une soif de professionnalisation chez l'étudiant, c'est-à-dire un souci majeur de rapprochement des réalités socioéconomiques de notre pays.

D'où l'ensemble de recommandations issues de la conférence-débat et qui peuvent être synthétisées dans les points suivants :

Pour maximiser leurs chances, les diplômés, jeunes porteurs de projets, doivent présenter des dossiers bien traités, ce qu'ils ne peuvent pas faire seuls. D'où l'importance de l'accompagnement. De façon plus concrète, a été suggérée l'idée de la création à l'ESC Tunis d'un laboratoire appliqué pour accompagner à l'élaboration de projets, ce qui permettrait de mobiliser pertinemment les compétences disponibles dans l'institution en matière d'entrepreneuriat avec un groupe de travail restreint et permanent qui assurerait l'orientation, le coaching et le suivi des étudiants porteurs de projets, de rendre plus effective et utile la formation à l'entrepreneuriat et d'entretenir la proximité requise pour une meilleure connaissance des étudiants et de leurs besoins individuels.

D'ailleurs, une formule de coopération permanente pourrait être trouvée et convenue entre cette structure et la Bfpme pour faire gagner du temps aux porteurs de projets ; il est nécessaire, par ailleurs, de multiplier les rencontres permettant d'approfondir des thématiques pointues telles que la prospective au service de l'entrepreneur, les formalités administratives, l'accompagnement..., afin de permettre la vulgarisation des concepts et l'accessibilité de l'information ;

Pour l'institution universitaire qui se positionne en tant que levier de formation à l'entrepreneuriat, il est important de multiplier/ élargir les partenariats avec le monde socioéconomique et institutionnel, national et régional, de même que les séances pratiques, les visites d'entreprises et d'institutions, les témoignages d'entrepreneurs..., de façon à « étendre la classe » et à permettre aux apprenants d'accéder au monde professionnel.

Reste que le plus important, c'est que les étudiants ne s'en tiennent pas à une posture passive et attentiste. C'est en effet à eux — les principaux concernés — de s'impliquer, réclamer, signaler voire dénoncer pour faire bouger les choses.

Auteur: S.R.



http://www.lapresse.tn/28112015/107029/la-franchise-sexpose-a-tunis.html

Commerce La franchise s'expose à Tunis

Des experts tunisiens et étrangers animeront des workshops sur cette technique commerciale La Chambre de commerce et d'industrie de Tunis (CCTUNIS) organisera, les 2 et 3 décembre, la 5e édition du salon Tunis-Medfranchise 2015 sur le thème : «Franchising : a new economic future». 35 exposants tunisiens et étrangers prendront part à cet événement. A cette occasion, une conférence de presse s'est tenue hier au siège de la CCTUNIS.

Au cours de son intervention, le président de la chambre, M. Mounir Mouakhar, a expliqué brièvement les débuts difficiles du concept de la franchise en Tunisie en 2009, en déclarant que c'était un « sujet tabou» à cette époque. La législation tunisienne n'a pas été engagée dans l'approbation des projets liés à ce nouveau concept. Le changement est intervenu quelques mois après l'apparition de la loi de modernisation du commerce intérieur. Un an plus tard apparaît l'Association tunisienne de la franchise (ATF) en Tunisie. Un protocole d'accord sur la facilité de garantie de crédit a été signé en mars 2015 entre la société américaine de promotion des investissements privés à l'étranger (Overseas private Investment corporation-Opic) et trois banques tunisiennes : l'Amen Bank, 1'ATB et Attijeri Bank. En vertu de cet accord, l'Opic garantit des prêts allant jusqu'à 50 millions de dollars pour les banques tunisiennes, à travers un «Fonds de garantie de crédits de Tunisie» (Fgct). Cette somme représente 70% des garanties pour les projets d'investissement dans le cadre de la franchise. Les 30% qui restent sont pris en charge par les promoteurs. Nacheet Azouz, trésorier de la CCTUNIS et coordinateur du salon, indique que « 40% des exposants qui participeront au salon sont étrangers (Etats-Unis, France, Italie et Espagne) contre 60% de Tunisiens». A l'occasion de ce salon, des experts tunisiens et étrangers animeront des workshops portant sur la franchise en Tunisie, la franchise dans le monde, les différents types de franchise, le financement, le contrat, comment créer un concept franchissable ainsi que la perspective régionale sur la franchise. Le coordinateur du salon signale enfin que « l'attentat qui a ciblé, mardi dernier, un bus de la Garde présidentielle à l'avenue Mohamed-V a encouragé un sponsor et deux autres exposants à participer au salon». Il ajoute que «la meilleure réponse à ces attentats terroristes, c'est de continuer à travailler et à créer de l'emploi pour booster l'économie tunisienne ».

Auteur: S. Ch.



http://www.lapresse.tn/28112015/107030/une-banque-bahreinie-au-maghreb.html

Banques islamiques

Une banque bahreïnie au Maghreb

Au vu de ses résultats satisfaisants, qui devraient être améliorés en 2016 selon ses prévisions, la Banque Al Baraka est encouragée à étendre son réseau d'agences dans les pays maghrébins. La banque Al Baraka est optimiste quant aux résultats qui seront réalisés en 2016. Le plan de développement de cette banque du Bahreïn prévoit d'ailleurs une extension dans les pays du Maghreb avec l'ouverture de cinquante nouvelles agences. La chute des prix du pétrole et la diminution des dépenses des gouvernements dans le monde arabe ne semblent pas avoir d'effets directs sur son équilibre financier.

Dans le cadre de son extension, la banque souhaite accéder au marché marocain et, au cours de l'année prochaine, installer de nouvelles agences dans les pays voisins, dont la Libye et l'Egypte. Cette année, la banque a ouvert pas moins de 54 agences, contre 50 nouvelles agences prévues l'année prochaine. C'est au cours des quatre premiers mois de 2016 que la banque devrait installer ses agences au Maroc. Les responsables de cette institution financière planifient également l'amélioration du rythme des activités aussi bien en Algérie qu'en Tunisie.

Un bon positionnement des banques islamiques

D'après des études élaborées, les banques islamiques sont actuellement bien positionnées sur les marchés arabes et internationaux, dans la mesure où elles ont pu réaliser dans leur ensemble un taux de croissance élevé ainsi que des bénéfices importants en comparaison avec les institutions financières établies en Europe et sur le continent américain. Les opérations financières de la banque «Al Baraka» sont réalisées dans plus de 12 Etats au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. La valeur totale des capitaux a atteint les 24 milliards de dollars au 30 septembre dernier, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente. La banque a développé une stratégie de fidélisation : elle se veut proche de ses clients pour les conseiller et les orienter vers les projets les plus rentables qui pourraient trouver un financement. Cette banque est sollicitée par de nombreux promoteurs arabes, mais aussi par des Etats qui veulent lancer des projets d'envergure dans le domaine du bâtiment, de l'infrastructure et des équipements collectifs. Des facilités sont proposées aux promoteurs afin de les aider à réaliser leurs projets d'intérêt général. Les opérations financières se font conformément à la finance islamique.

Chokri Gharbi